الجمهوريّة التونسيّة
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Financé par
l'Union européenne

FICHES DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL POUR LES MIGRATIONS

ÉTRANGERS EN TUNISIE

إحصائيات تونس
STATISTIQUES TUNISIE

TUNISIA HIMS

المرصد الوطني للهجرة
Observatoire National de la Migration

République tunisienne
Ministère des Affaires Sociales

ProGreS Migration
TUNISIE

GOUVERNANCE
DE LA MIGRATION

ICMPD
International Centre for
Migration Policy Development

الجمهوريّة التونسيّة
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Financé par
l'Union européenne

FICHES DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL POUR LES MIGRATIONS

ÉTRANGERS EN TUNISIE

Rapport élaboré par : Ali BELHAJ / Mustapha KAANICHE

« Cette publication a été financée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de(s) auteur(s) et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne. »

إحصائيات تونس
STATISTIQUES TUNISIE

TUNISIA HIMS

المرصد الوطني للهجرة
Observatoire National de la Migration

République tunisienne
Ministère des Affaires Sociales

ProGreS Migration
TUNISIE
GOUVERNANCE DE LA MIGRATION

ICMPD
International Centre for Migration Policy Development

L'enquête TUNISIA-HIMS, en tant que première enquête nationale traitant de la migration internationale à partir et vers la Tunisie, constitue une source d'information de première importance pour différentes catégories d'acteurs (décideurs politiques et institutionnels, analystes et experts étudiants et chercheurs, etc…, et ce au plan national et international. Parmi les populations enquêtées, celle des immigrés en Tunisie constitue un champ d'étude original du fait de la rareté des données qui s'y rapportent, et que l'enquête Tunisia Hims a permis de les rendre disponibles.

Un premier rapport a été publié dans la foulée de la clôture de la phase de la collecte des données. Ce document a certes apporté des éclairages importants relatifs à plusieurs caractéristiques démographiques, sociales, économiques, et juridiques relatives à la population enquêtée. En revanche quelques affinements peuvent être apportés en scrutant davantage les profils des immigrés en Tunisie, leurs motivations, leurs conditions de vie familiale et professionnelle, leurs degrés d'insertion dans le pays et les communautés d'accueil et leurs intentions d'envisager leur séjour en Tunisie d'une manière permanente ou temporaire.

La présente note s'inscrit dans cette perspective et ambitionne de livrer une lecture plus détaillée des dimensions structurantes de la présence des immigrés en Tunisie, en l'occurrence les dimensions familiales et professionnelles. En se basant sur les données de l'enquête qui renseignent que ces deux raisons animent profondément les motivations des étrangers pour venir en Tunisie (36,6% pour les raisons familiales et 29,2% pour celles de nature professionnelle), la présente note relatera les caractéristiques de ces composantes et la manière dont elles dessinent les contours de l'émigration en Tunisie

I - La Composante Familiale dans l'immigration en Tunisie :

Les raisons familiales constituent un moteur essentiel pour les immigrés installés en Tunisie (36,6%). Sur la base de ce constat global se profile l'analyse de la dynamique familiale en relation avec l'immigration en Tunisie. La présence antérieure au départ d'autres membres de de la famille en Tunisie, les aides que peuvent induire cette présence pour faciliter l'émigration vers la Tunisie, l'accompagnement par le conjoint et les enfants pour partager l'expérience migratoire, le souhait de se faire joindre par eux ainsi que leurs aspirations à venir s'installer en Tunisie constituent des pistes intéressantes pour comprendre cette dynamique .

Réseau familial et immigration en Tunisie :

Les résultats de l'enquête Tunisia Hims montrent que 53% des immigrés déclarent l'existence d'un des membres de leurs familles en Tunisie avant qu'ils ne viennent s'y installer. En lien avec la littérature consacrée à ce sujet, soulignant les liens étroits entre l'existence de réseaux familiaux dans les pays d'accueil et l'émigration, on peut considérer que les membres des communautés étrangères installés en Tunisie paraissent offrir à leurs compatriotes un milieu encourageant leur arrivée en Tunisie.

Figure 1 : Présence des membres de famille en Tunisie :

En résumé, la présence des membres de la famille sur le territoire tunisien présente d'une part, un facteur important et décisif pour le regroupement familial, et d'autre part, un élément essentiel dans la prise d'une décision de mener un parcours migratoire, du fait que l'éventuel émigrant sera motivé par la présence de ses proches qui lui faciliteront son intégration et son inclusion. A cet effet, 68% des immigrés en Tunisie déclarent avoir bénéficié d'une aide de la part des membres de leurs familles qui y sont déjà installés.

Figure 2 : Aide des membres de la famille en Tunisie :

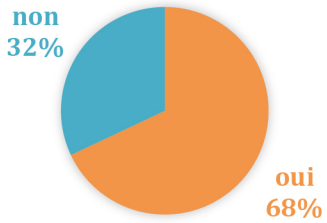

L'existence de ce réseau familial constitue souvent un soutien important pour l'immigré afin de surmonter les difficultés économiques et sociales surtout lors de son installation en Tunisie. Il fournit des repères auxquels l'immigré, en tant que membre de la communauté, peut y accéder afin d'affirmer son identité culturelle et son appartenance. Cette reconstruction identitaire et culturelle est mieux réalisée à travers l'appui des membres de la famille, source d'énergie pour une meilleure adaptation aux codes de la société d'accueil.

Le regroupement familial des immigrés en Tunisie : une expérience à deux vitesses :

La dimension familiale de la migration en renvoie au partage de l'expérience migratoire avec les membres de la même famille (conjoint et enfants). Dans le cas où il vit en couple, l'immigré installé en Tunisie est très souvent accompagné par son conjoint (80,6% des répondants déclarent vivre avec leurs conjoints en Tunisie contre 10,7% qui affirment les avoir laissés dans le pays d'origine).

Figure 3 : Lieu de résidence du conjoint :

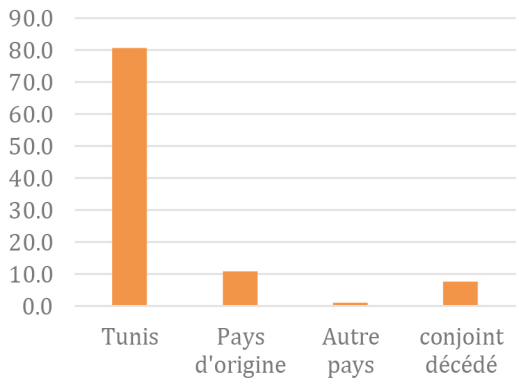

Malgré la forte présence des conjoints des immigrés sur le territoire tunisien, leurs enfants restent, dans la majorité des cas (61,7%) dans leurs pays d'origine. En l'absence d'éléments tangibles sur les profils des enfants (âge, scolarisation) et sur les pays d'origine (distance culturelle et géographique), nous pouvons supposer une diversité de raisons qui pourraient expliquer cette ambivalence (présence massive des conjoints d'un côté, et limitée des enfants de l'autre).

Tableau 1 : Présence des enfants des immigrés en Tunisie :

Présence des enfants	Effectif	%
Oui	19991	38,1
Non	32333	61,7
Refus de répondre	119	0,2
Total	52443	100,0

Dans tous les cas de figure, cette présence bivariée des membres de la même famille sur deux espaces (ou plus) géographiquement éloignés ne va pas rester sans influence sur la stabilité familiale à son niveau intrinsèque, ainsi que sur la conception du projet migratoire lui-même et son vécu individuellement et collectivement. Une autre question inhérente à cette caractéristique et qui, n'est pas dénuée d'être abordée, concerne les effets qui lui sont sous-jacents sur la conception de la permanence (ou pas) de l'expérience migratoire et toutes ses implications sur la stabilité familiale.

Famille et installation permanente en Tunisie :

La conception et le vécu du projet migratoire peut se transformer, sous l'effet de plusieurs conditions, d'une approche momentanée et limitée à une autre plus permanente et plus durable. La dimension familiale constitue un des facteurs qui peuvent induire de tels effets et déterminer dans son sillage les projets individuels et collectifs des membres de la famille (au sens strict ou au sens large du terme).

Les résultats de l'enquête Tunisia Hims présentent, à ce sujet, des pistes de lectures intéressantes qui méritent d'être approfondies ultérieurement. Au niveau de la présente note, nous nous intéressons à deux éléments clés en relation avec la question abordée et qui portent sur les souhaits de la famille immigrante en Tunisie à se faire rejoindre par ses enfants (tout en sachant que dans deux cas sur 3 ces derniers ne résident pas avec leurs parents), ainsi que l'intention des autres membres à une échelle plus élargie (père, mère, frère, sœur, cousin, cousine,…), d'emprunter le même chemin migratoire et de choisir la Tunisie come destination d'émigration.

Tableau 2 : les immigrés souhaitant que les membres de leurs familles les rejoignent :

	Effectif	%
Oui	22328	42,5
Non	29357	55,9
Résident dans un autre pays	778	1,5
Refus de répondre	88	0,2
Total	52550	100,0

La lecture du tableau 2 vient confirmer le constat établi plus haut relatif à ce vécu « ambivalent » des membres d'une même famille de leur expérience migratoire. En effet, en rappelant le fait que 61,7% des répondants déclarent que leurs enfants ne vivent pas avec eux en Tunisie, on peut supposer, en suivant un schéma habituel ou normatif de réflexion, l'existence d'une forte proportion d'immigrés qui souhaitent que leurs enfants viennent les rejoindre dans le pays de leur résidence. La situation en est tout à fait autre puisque la part des réponses négatives relatives à la question en lien avec ce sujet est plus importante que celle des immigrés qui y répliquent par l'affirmative (55,9% de non contre 42,5% de oui). En dehors des arguments factuels ou stéréotypés qui pourraient être avancés à ce sujet, il est clairement perceptible que la famille immigrée en Tunisie n'a pas l'intention d'envisager son expérience migratoire pour une longue durée et de s'y installer dans la durée. Préférant que leurs enfants ne viennent pas les rejoindre dans leur pays de résidence, les familles migrantes perçoivent leur passage en Tunisie comme une parenthèse qui va un jour se fermer.

Il ne serait pas ainsi surprenant d'observer le même constat en ce qui concerne l'intention des autres membres de la famille à venir rejoindre les leurs sur le sol tunisien par la voie de l'immigration. A la question de savoir si ces derniers envisagent d'émigrer en Tunisie. 63,8% des réponses sont négatives contre 31,8% de positives.

Figure 4 : Intention des membres de la famille à émigrer en Tunisie :

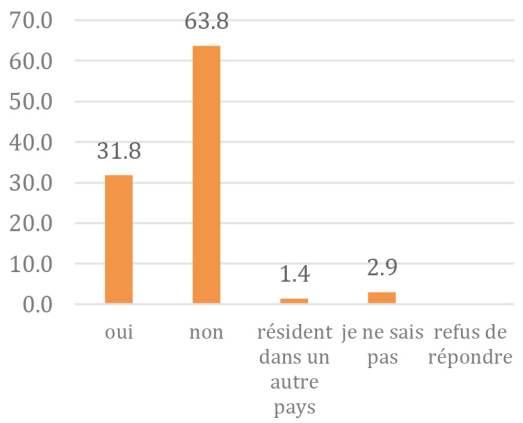

Un tel constat pourrait nourrir une multitude de réflexions sur les aspects en lien avec l'accueil des immigrés, leur intégration sociale et économique, la narrative qu'ils véhiculent sur leur vécu migratoire, … Ces analyses peuvent emprunter aussi bien des démarches quantitatives que qualitatives.

II - Parcours professionnel et dynamique migratoire :

La compréhension de la dynamique professionnelle en lien avec la migration interpelle deux niveaux d'analyse : celui se situant dans les pays d'origine, et celui spécifique au pays d'accueil.

Activité, emploi, et nature du travail dans les pays d'origine : vecteurs de distinction entre des logiques de la migration du travail vers la Tunisie :

Les analyses que nous proposons à ce niveau viennent en réponse à une variété de questions que nous pouvons poser en ce sens, et qui portent sur le statut d'occupation dans le pays d'origine, les caractéristiques de la situation professionnelle, la nature du travail exercé en termes de permanence et de temporalité. Une attention sera également accordée à ceux qui étaient inoccupés pour savoir s'ils étaient à la recherche d'un emploi ?

Une autre information importante qui ne manque pas d'intérêt à être abordée dans ce registre, concerne la disponibilité d'un travail en Tunisie avant que l'émigré ne se déplace pour venir s'y installer.

Figure 5 : Travail dans le pays d'origine :

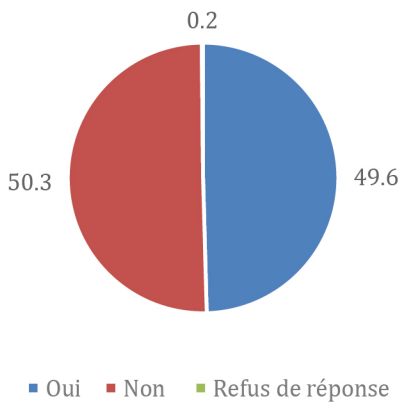

Une quasi-parité entre ceux qui ont exercé un travail dans leurs pays d'origine (49,6%) et ceux qui ne l'ont pas fait (50,3%) est perceptible à partir de la lecture de la figure 5. Ce constat global peut dissimuler de nombreuses situations très spécifiques au lien entre la nature de l'expérience professionnelle dans les pays d'origine et son influence sur le parcours migratoire. Le premier élément qui peut apporter un éclairage sur ce sujet concerne l'occupation effective du migrant au cours des trois mois précédant son départ de son pays d'origine. Cet affinement permettra de mieux observer la construction du projet professionnel, à partir et sous l'effet de la migration, sur un continuum temporel et géographique.

Figure 6 : Travail durant les 3 derniers mois avant le départ :

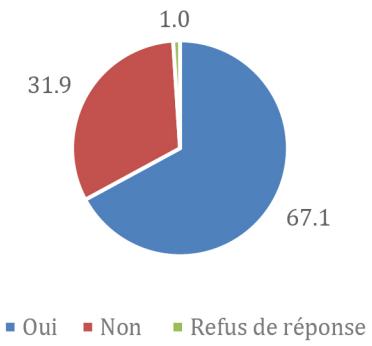

Les chiffres contenus dans la figure 6 ci-dessus présentée offrent les prémisses d'une distinction entre deux approches d'envisager l'immigration économique selon le prisme de l'emploi ou du travail :

- La première s'inscrit davantage dans une logique de mobilité où l'émigration ne constitue qu'un prolongement d'une activité antérieure (continuum temporel : le changement de pays n'implique pas un changement dans le statut professionnel,
- La seconde traduit plutôt une logique d'immigration dans le sens où elle impacte un changement dans la disponibilité (ou non) de l'activité professionnelle, ainsi que sa nature ;

L'établissement de cette typologie s'appuie sur les analyses permises par la figure 6 et qui renseignent que, pour deux immigrés sur 3, du fait qu'ils ont travaillé durant les trois derniers mois précédant leur départ de leurs pays d'origine, l'arrivée en Tunisie s'inscrit dans une logique de continuité du parcours professionnel. Nous pouvons évoquer ainsi les cas des « expatriés » et de ceux qui bénéficient de la non-opposabilité à l'exercice d'une activité professionnelle du fait de la nature de leur séjour ou de l'existence de conventions entre leurs pays d'origine et la Tunisie en matière de séjour et de travail.

Cette hypothèse parait se justifier davantage à la lecture de la figure 7. Pour une grande majorité des répondants (77,3%), leur situation professionnelle dans leur pays d'origine, précédant leur départ pour s'installer à l'étranger, était sous une forme salariale. Une partie non négligeable (20,7%) est constituée de travailleurs indépendants (avec ou sans salariés). La forte présence des salariés conforte l'hypothèse de l'expatriation, alors qui les indépendants (théoriquement plus enclins à rester au pays) pourraient être tenté par de nouveaux horizons dans d'autres marchés que peuvent procurer la migration. De telles hypothèses pourraient initier des recherches empiriques qualitatives.

Figure 7 : Situation professionnelle avant départ :

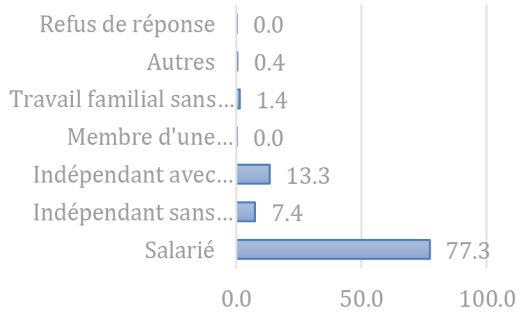

La nature du travail (qu'il soit permanent ou pas) constitue un autre élément de construction de cette logique distinctive entre la logique de mobilité ou celle de l'immigration qui structurent la dynamique de l'immigration en Tunisie pour des raisons professionnelles. Pas loin des habituelles proportions (2/3 vs 1/3) constatées plus haut mettant en opposition une population plus représentée qu'une seconde qui l'est moins, la répartition des répondants selon la nature de l'emploi occupé distingue entre ceux qui étaient occupés d'une manière permanente (71,5%) et ceux qu'ils l'étaient d'une manière temporaire (28,5%). Là aussi, la même logique semble opérer produisant les mêmes effets : une approche de mobilité pour les salariés employés d'une manière permanente et un autre raisonnement semble guider ceux dont l'occupation professionnelle était temporaire.

Figure 8 : Nature du travail dans les pays d'origine (permanence) :

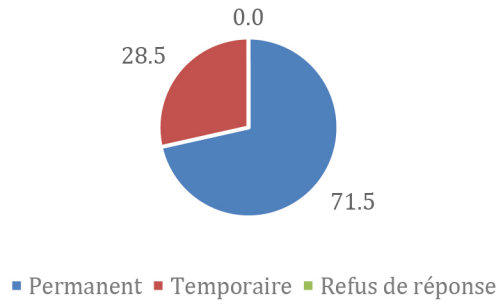

Les interprétations induites par les chiffres de la figure 9 corroborent avec les analyses précédentes même si les proportions s'intensifient, d'un côté, et s'atténuent de l'autre. La quasi-totalité (84,8%) des répondants qui ont déclaré avoir été occupés professionnellement dans leurs pays d'origine, exerçaient un travail à temps plein. En revanche ceux dont l'occupation n'était qu'à mi-temps ne représentent que 15,2%.

Figure 9 : Nature du travail dans les pays d'origine (temporalité) :

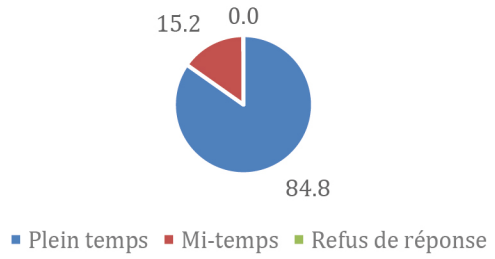

Sur la base de tous ces constats deux profils de migrants pour des raisons professionnelles commencent à se dessiner :

- D'un côté, nous avons des individus qui étaient occupés professionnellement dans leurs pays d'origine, et davantage durant les trois derniers mois précédant leurs départs, sous une forme salariale, avec un travail permanent et à plein temps,

- D'un autre côté, des personnes qui n'étaient pas occupées ou qu'elles l'étaient d'une manière occasionnelle et exerçant un travail partiel. Le changement des taux de réponses dans chaque question confère moins de déterminisme de cette typologisation, mais induit un raisonnement hypothétique sur la présence de deux logiques structurant la dynamique de la migration du travail vers la Tunisie : celle de la mobilité et celle de l'immigration.

Par ailleurs, et au-delà des retombées empiriques que ces interprétations et ces argumentations pourraient impulser, celles-ci peuvent solliciter des interrogations sur les politiques publiques dédiées à chaque type de profil.

Migration et trajectoires professionnelles :

En rappelant que l'occupation professionnelle et les opportunités d'emploi motivaient un immigré sur 3 qui a choisi de faire de la Tunisie un lieu où il peut les satisfaire, il est intéressant d'identifier les caractéristiques de ce parcours, pour en dégager des pistes de correspondance avec celui qu'il a vécu dans son pays d'origine. Ce genre d'analyse va reposer, dans un premier temps, sur le moment de transition entre le départ de l'immigré de son pays de résidence et son arrivée en Tunisie. Aussi seront examinés la disponibilité ou non d'un travail qui lui est pourvu avant d'arriver en Tunisie ainsi que la nature de sa situation professionnelle une fois qu'il s'y trouve.

Une comparaison entre cette dernière avec celle dans laquelle il se trouve au moment de l'enquête (soit en 2020) sera opérée. Par ailleurs, et considérant que les opportunités professionnelles ne sont pas systématiquement satisfaites, une lecture sera proposée sur le comportement de l'immigré installé en Tunisie en termes de recherche d'emploi.

S'agissant de la disponibilité d'un emploi pourvu préalablement et avant d'arriver en Tunisie, la lecture du tableau 3 offre des pistes d'interprétations intéressantes. Tout d'abord, l'existence de la dynamique d'expatriation perceptible à travers la réponse par l'affirmative à la question relative à l'existence d'un travail qui leur a été pourvu avant leur arrivée en Tunisie à hauteur de 13,14% de l'ensemble de la population immigrée. Prenant en considération l'existence, parmi cette dernière, d'un nombre de personnes qui ne cherchent pas et ne veulent pas travailler, justifiant ainsi une absence de raison professionnelle animant leur présence en Tunisie (11 734 individus, soit 21,93% de la population), nous serons amenés à adopter une autre base de calcul pour mieux comprendre la dynamique de la migration pour des raisons professionnelles. La dimension expatriation passe ainsi de 13,14% à 16,92%. Par ailleurs, si on ajoute à cette première catégorie les 18 642 personnes qui ne disposaient pas des postes de travail qui leurs soient spécialement pourvu, la logique de la mobilité serait confortablement justifiée pour 61,76% des cas[1] . Dans ce cas de figure, la présence d'individus exemptés d'une autorisation administrative[2] préalable à leur activité professionnelle peut justifier cette proportion. Par ailleurs, il est intéressant de relater le cas des 14 243 personnes qui ne disposent pas jusqu'au moment de l'enquête d'une opportunité d'emploi (représentant 34,26% des répondants) qui pourraient traduire la présence de la logique d'immigration.

Tableau 3 : Degré de désirabilité des imigrésà se faire rejoindre en Tunisie par les membres de leurs familles :

Oui	7034
Non, mais je travaille actuellement	18642
Non et je ne travaille pas maintenant	14243
Ne cherche pas et ne veut pas travailler	11734
Je pensais que oui, mais je n'ai pas trouvé	1594
Refus de réponse	59
Total	53306

Par ailleurs, la répartition des effectifs des immigrés par situation professionnelle parmi la population de ceux qui sont occupés, renseigne que la proportion des salariés. Elle est estimée à 85% (tableau 4) selon les résultats de l'enquête Tunisia hims. Ce constat permet d'argumenter la logique de prolongement de l'expérience professionnelle entre le pays de départ et celui d'accueil.

Tableau 4 : situation professionnelle au moment de l'arrivée en Tunisie :

Situation professionnelle	Pourcentage population totale	Pourcentage population occupée
Indépendant	5,2	12,0
Salarié	36,6	85,0
Stagiaire	0,4	0,8
Travail familial non rémunéré	0,5	1,2
Refus de réponse	0,4	1,0
Total	43,0	100,0

Cette caractéristique peut se prolonger dans le temps puisque, selon la même répartition, la part des salariés reste assez élevé (68,1%) malgré la baisse enregistrée entre les deux moments (à l'arrivée en Tunisie et lors du déroulement de l'enquête). Il est intéressant de mentionner qu'entre temps, la présence des indépendants parmi cette catégorie de population a connu une augmentation non négligeable passant de 12% à 23,9% (figure 10). Deux hypothèses peuvent être avancées à ce sujet : soit que la migration a été une occasion de changement du parcours professionnel dans le sens qu'une partie d'anciens salariés se transforme en travailleurs indépendants, soit que ceux dont l'accès au marché du travail formel est relativement difficile ont trouvé dans le statut du travailleur indépendant une solution à ce type d'obstacle.

-1- *((7 034+18 642) / (53 306 – 11 734))*
-2- *http://www.emploi.gov.tn/fr/131/emploi-des-etrangers-en-tunisie*

Figure 10 : Situation professionnelle au moment de l'enquête :

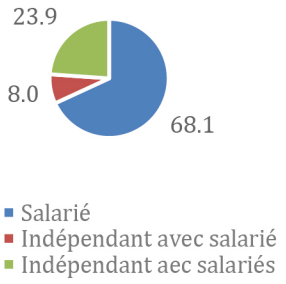

III - Réponse de l'immigration aux motivations initiales et perspectives de ré émigration :

Le propre de l'expérience migratoire réside dans la quête continue qu'opère l'acteur en termes de comparaisons entre son vécu dans le pays d'origine et celui dans le pays d'accueil. La nature et le niveau de cette évaluation, traduits par différents niveaux de satisfaction ou d'insatisfaction à l'égard de l'expérience migratoire, peuvent servir d'indicateur pertinent pour estimer le rôle qu'ont pu jouer les raisons ayant animé les décisions de l'immigration. Ils peuvent être utiles également pour renseigner sur les projets futurs qu'envisage l'immigré pour rester dans le pays d'accueil, retourner dans le pays d'origine ou tenter une nouvelle expérience migratoire.

En comparant leur niveau de vie actuel à celui de leur pays d'origine, les immigrés installés en Tunisie semblent afficher des attitudes plutôt positives (50,2%) que négatives (18,4%). D'une manière plus précise, 16,5%[3] des sujets considèrent que leur niveau de vie en Tunisie est nettement mieux que celui de leur pays d'origine. En revanche, et dans une logique d'opposer les extrêmes, 6,5% affirment que la situation est nettement plus mauvaise.
Près d'un immigré sur trois pense que la situation n'a pas changé.

Tableau 5 : Comparaison niveau de vie actuel et au pays d'origine :

	Effectif	%
Nettement mieux	8790	16,5
Mieux	17967	33,7
Sans changement	15449	29,0
Moins bien	6327	11,9
Nettement plus mauvais	3465	6,5
Ne sais pas	1242	2,3
Refus de réponse	67	0,1
Total	53306	100,0

La même attitude, mais avec moins d'intensité est perceptible auprès des immigrés quand ils étaient appelés à comparer leurs situations professionnelles actuelles par rapport à celles vécus dans leur pays d'origine[4] . Un peu plus du tiers parmi eux affichent une attitude plutôt favorable sur ce sujet contre 7,2% de défavorables. Le plus fort taux dans cette répartition concerne ceux qui n'ont pas émis d'avis pour ou contre du fait qu'ils n'ont pas travaillé (44% de la population). Or, si l'on procède de la même manière que celle opérée plus haut, l'allure des valeurs qu'on vient de mentionner change substantiellement. En effet si on extrait cette catégorie du calcul de la population totale pour définir un autre groupement qu'on peut qualifier de personnes concernées, nous obtenons 62,76% de mieux, 24,18% d'inchangées, et 12,83, % de moins bien..

Tableau 6 : Comparaison situation professionnelle actuelle / pays :

	Effectif	%
Mieux	6733	35,2
Sans changement	2595	13,6
Moins bien	1385	7,2
Je n'ai pas travaillé	8419	44,0
Refus de réponse	14	0,1
Total	19147	100,0

-3- *Tableau 5*
-4- *Tableau 6*

Dans les deux cas de figure, les immigrés semblent satisfaits de leur vécu migratoire en Tunisie. Un peu plus pour des raisons liées au travail que celles qui concernent le niveau de vie, ils paraissent « réussir » leur expérience migratoire. Il n'est pas étonnant ainsi de supposer qu'ils envisageraient de rester en Tunisie que de repartir.

La réponse à cette supposition nous est fournie par la figure 11 qui relate que le taux de ceux qui souhaitent rester est estimé à 60% ; en revanche 39% des répondants envisagent de quitter la Tunisie.

Figure 11 : Intention de rester en Tunisie :

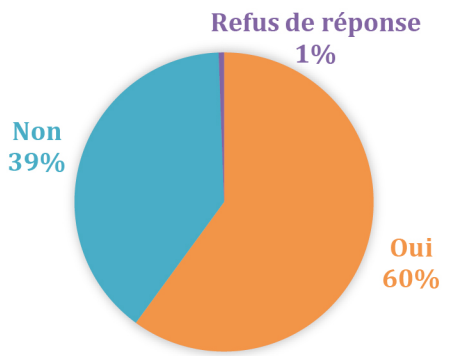

Face à la multiplicité des raisons pouvant animer cette intention de partir, nous avons été amenés à regrouper certaines parmi elles et garder inchangées d'autres. Au total, une dizaine de situations ont été retenues représentées dans la figure 12,

Figure 11 : Intention de rester en Tunisie :

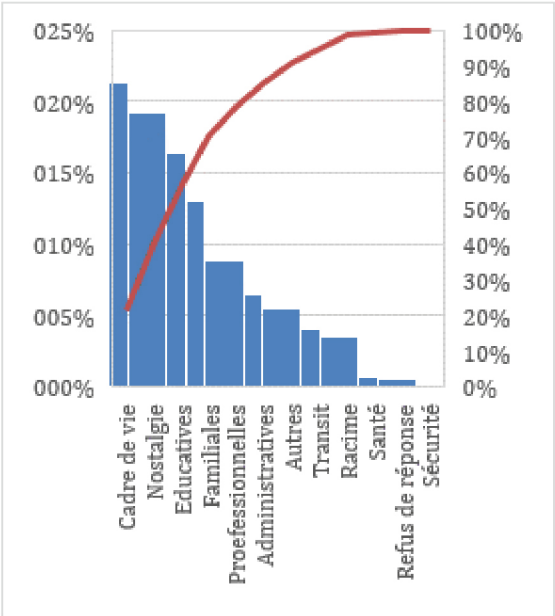

Pour simplifier l'interprétation, nous pouvons retenir trois grandes catégories de raisons : celles dont le taux est supérieur à 10% (cadre de vie, nostalgie, Education, famille), celles où cette proportion est comprise entre 5 et 10% (d'ordre professionnel, administratif), et celle dont le taux est inférieur à 5% (Transit, racisme, santé, sécurité).

Ce découpage offre des lectures qui ne manquent pas d'intérêt pour comprendre, à la fois le lien entre les raisons principales ayant motivé l'émigration vers la Tunisie et la perception du vécu migratoire en lien avec l'intention de la quitter.

Initialement, on peut distinguer entre deux types de situations :
- Le premier (avec des taux qui avoisinent les 20%) où les intentions très personnelles liés à des difficultés d'adaptation, au sentiment de nostalgie, à la différence de systèmes de valeurs structurant des attitudes de rejet du cadre général de vie induisant une intention de partir.
- Le second, constitué notamment de ceux dont l'intention de repartir est motivée par des considération éducatives et familiales. Pour ces derniers, et en référence à ce qui a été développé plus haut, la composante familiale pèse lourd pour l'arrivée que pour le départ. Accompagner son conjoint et rester privé de ses enfants constitue une équation difficile à résoudre.

Dans le deuxième groupement nous retrouvons les raisons professionnelles 8,87%, et éducatives 6,48%. Toutefois, une analyse plus fouinée dans les éléments constitutifs de cette famille d'argumentaires, peut nous apporter une lecture plus nuancée que ne le laisse présager les premiers chiffres. S'agissant des aspects administratifs, une grande majorité des personnes qui l'invoquent comme facteur structurant leur intention de quitter la Tunisie, 72% parmi eux se réfèrent à la fin du titre de séjour. Le même phénomène est observé pour ceux appartenant à la catégorie « raisons professionnels : 72% pour fin de contrat. Des chiffres qui font atténuer la validité de cette raison comme pouvant structurer l'intention de regagner son pays d'origine ou de tenter de ré émigrer. Sur ce dernier sujet bien précis, 51,68% comptent regagner leurs pays d'origine et 48,32% aspirent à ré émigrer vers un autre pays.

Pour enchainer avec le thème de la ré émigration, mentionnons que parmi la troisième catégorie de raisons, 4,11% des répondants considérant la Tunisie comme pays de transit, évoquent cet élément come élément motivant leur intention de la quitter. Pas loin de ce chiffre, 3,59% voient dans le racisme vécu en Tunisie une raison majeure pour quitter les territoires de ce pays.

IV - Conclusion :

L'analyse de la dynamique migratoire selon le prisme familial et professionnel offre aux différents acteurs qui s'intéressent à ce sujet, qu'ils soient issus des milieux politiques, administratifs, scientifique ou celui des médias, une variété de pistes de lectures pouvant orienter les actions et enrichir les réflexions. La présente note a livré des observations globales eu égard au fait d'avoir limité les interprétations, et d'une manière volontaire, au simple recours à des analyses univariées utilisant des calculs de fréquence et des pourcentages. Les dimensions abordées seraient encore plus riches en les associant à des caractéristiques socio-démographiques des immigrés ou encore à leur pays de provenance.

International Centre for Migration Policy Development
E-mail : ICMPD.Tunis@icmpd.org • Site web : www.icmpd.org

Observatoire National de la Migration
E-mail : onm@social.gov.tn • Site web : www.migration.nat.tn

Institut National de la Statistique
E-mail : ins@ins.tn • Site web : www.ins.tn

L'exploitation des résultats de l'enquête **TUNISIA-HIMS**, s'insère dans le cadre de la compsante 1 «Gouvernance de la Migration» du programme **ProGreS Migration Tunisie - Phase II** financé par l'Union européenne à travers le Fonds fiduciaire d'urgence (FFU).
La composante «Gouvernance de la Migration» est mise en oeuvre par ICMPD avec un budget de 1.8 M €.